

Montesquieu

Montesquieu appartenait à l'une des familles les plus aristocratiques de l'ancienne région de la Guyane, dans le sud-ouest de la France.

Selon la tradition, ses parents Jacques de Secondat et Marie-François de Pesnel - qui moururent lorsque Montesquieu avait sept ans - choisirent un mendiant comme parrain lors de son baptême, afin que l'enfant n'oublie jamais que les pauvres étaient aussi ses frères.



Montesquieu commence son internat au collège de l'abbaye de Juilly, près de Paris, où il apprend la musique, l'escrime, l'équitation et reçoit l'enseignement des pères de la Congrégation de l'Oratoire, qui lui inculquent les valeurs de l'esprit au-delà du statut social. Il a ensuite étudié le droit à Bordeaux.

Il devient ensuite magistrat et siège comme conseiller au parlement régional de Guyane, en remplacement de son oncle.

Après la mort de son père (1713), Montesquieu est laissé sous la tutelle de sa tante, qui lui lègue la fortune familiale.

Il est élu conseiller au Parlement de Bordeaux et en 1716, il hérite de son oncle, le baron de Montesquieu, une présidence du Parlement et le titre de baron. La même année, il est admis à l'Académie des sciences de Bordeaux, où il lit un Essai sur la politique religieuse des Romains et plusieurs mémoires et essais économiques, scientifiques et médicaux.

Penseur politique, précurseur de la sociologie française, philosophe et écrivain des Lumières, Montesquieu s'est fait connaître comme écrivain avec ses *Lettres persanes* (1721). La renommée qu'il acquiert avec cette œuvre et d'autres lui ouvre les portes de l'Académie française en 1728.

Considérations sur les causes de la grandeur et du déclin des Romains (1734) est sa deuxième œuvre majeure, l'une des premières grandes œuvres sur la philosophie de l'histoire.

Son chef-d'œuvre est *L'esprit des lois* (1748), qui compte parmi les trois œuvres majeures de la théorie politique. Il y analyse les trois principales formes de gouvernement (république, monarchie et despotisme) et affirme qu'il doit y avoir une séparation et un équilibre entre les différents pouvoirs afin de garantir les droits et libertés individuels.

La plupart de ses écrits ont été censurés par l'Église catholique et inclus dans l'Index Librorum Prohibitorum, qui répertorie les écrits considérés comme nuisibles à la foi.

La doctrine de Montesquieu tente de montrer que tout type de gouvernement est concrétisé et articulé dans un ensemble de lois spécifiques, qui se réfèrent aux aspects les plus divers de l'activité humaine et constituent la structure même du gouvernement. Ces lois concernent l'éducation, l'administration de la justice, le luxe, le mariage et toute la vie civile.

En Amérique latine, leurs textes ont été lus avec avidité au début du XIXe siècle. Dans le Rio de la Plata, le journal *Semanario de Agricultura* (1802) et le *Correo de Comercio* (1810) servent à diffuser les idées de Montesquieu et de Rousseau, ferment de ce qui deviendra la Révolution de mai 1810, début de l'émancipation de l'Amérique latine.

Dans les dernières années de sa vie, il se consacre à justifier ses thèses et à les polir ; il prépare une nouvelle édition de *l'Esprit des lois* (1757) et un essai, le *Goût, pour l'Encyclopédie*, dans lequel il affirme sa solidarité avec les nouveaux courants.

Montesquieu épouse Jeanne de Lartigue en 1715, une protestante qui lui apporte également une importante dot.

Ils ont eu trois enfants : Jean-Baptiste en 1716, Marie Catherine en 1717 et Denise en 1727.

Il a progressivement commencé à perdre la vue, jusqu'à devenir complètement aveugle.

Montesquieu est mort de fièvres à Paris le 10 février 1755. Il a été enterré le 11 février 1755 dans la chapelle de l'église Saint-Sulpice à Paris.